



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIEN
CHAMPAGNE
CHASSALAY
COLLONGES
COUZON
COURS
L'ONEST

ÉCOTTE
PÉREUILLY
QUINCIEUX
ST-ÉTIENNE
ST-GERMAIN
VERMAIN

GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 04 JUIN 2021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

SEANCE DU 25/05/2021

- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus titulaires présents : 25**
- **Nombre de votants : 32**

Date de la convocation 05/05/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
03/06/2021

Affichage du compte-rendu :
le 31/05/2021

Présents : Pascale BAY - Marc BIGOT (arrivé à 21h11) - Cyrille BOUVAT - Jérémy CAMUS – Blandine COLLIN – Elisabeth DE FREITAS – Franck DECRENISSE (arrivé à 20h50) – Béatrice DELORME – Armand-Louis DE MONTRICHARD (arrivé à 20h48) - Cyrille FIARD – Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Thierry GOYET – Séverine HEMAIN - Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS - Jacques MONGOIN - Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER - Max VINCENT – Jacques MONGOIN – Selma JACOB

Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :

Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) - Pascal DAVID (remplacé par son suppléant Jacques MONGOIN) - Pierre GOUVERNEYRE (remplacé par sa suppléante Selma JACOB) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth De Freitas) – Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)

Absent(s) : Pierre ATHANAZE

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **mardi 25 mai 2021, à 20h30**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 05/05/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-26

AVENANT DE PARTENARIAT 2020 A LA CONVENTION PAEC « ANIMATION DU PAEC DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE – ANNEE 2020

RAPPORTEUR : FRANCK DECRENISSE, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Le projet PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 décrit les conditions de réalisation de l'opération dans une convention. Le SMPMO est partenaire et contribue à l'animation du PAEC.

Vu la décision prise par l'autorité de gestion du FEADER sur le prolongement des actions éligibles du dispositif jusqu'au 30/06/2021, et l'ouverture d'un nouvel appel à projet dont les actions éligibles porteraient sur la période 01/07/2021 au 31/12/2022,

Il y a lieu de prendre un avenant à la convention « Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2020 ».

Les dépenses éligibles seront les dépenses engagées entre le 01/01/2020 et le 30/06/2021.

Pour la suite de l'animation du PAEC (01/07/2021 – 31/12/2022), une autre convention sera à signer.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise la Présidente à signer l'avenant de la convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 26/05/2021*

Béatrice DELORME, Présidente

